

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	28 584 408	36,08	92,50	29 844 000	10 767 715	36,08%	10 767 715
Taxe foncière non bâties (TFNB)	101 383	74,44	153,54	103 800	77 269	74,44%	77 269
Taxe d'habitation (TH)	1 114 346	19,23	53,48	784 800	150 917	19,23%	150 917
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	10 995 901
			Total		10 995 901		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	10 995 901	0 %	0 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	10 995 901	0 %	0 %
Taxe d'habitation (TH)	10 995 901	0 %	0 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 995 901	0 %	0 %

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) :  $\frac{10\,995\,901}{10\,995\,901} = 0\%$

Produit total souhaité : 10 995 901

Produit total de référence (total colonne 5) : 10 995 901

Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) : 0 %

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	70 706			119 969	523 736	1 065 521	4 961 628	6 741 560

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	6 741 560	+	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	17 737 461
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	6 741 560	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	17 737 461

À VERSAILLES  
 Le 15 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 PHILIPPE DUFRESNOY  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 09/04/24  
 Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	2 415
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	73 253
d. Logements sociaux : exo de longue durée	38 170
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	6 131
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	2 280 767
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	13 405
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	784 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	358 968
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	70 706

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,593854
d. Taux FB commune 2020	16,17
e. Taux FB département 2020	11,58

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	31,29	98,55	6,05310	6,05310	15	92,50
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	61,48	153,70	0,16200	0,16200		153,54
Taxe d'habitation (TH)	24,45	19,93	61,13	7,64730	7,64730		53,48
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	9,84
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	>>>		25,27
--	-----	--	-------